

MAÎTRE D'OUVRAGE



ATALYS
157, rue de Châtillon
35000 RENNES
Tél: 02.99.53.69.37
Mail: contact@atalys35.fr

ROMAGNÉ (35133)
" Le Clos de l'Hermine "
Dossier: 22045-REN-PDV

GEOMETRE - EXPERT

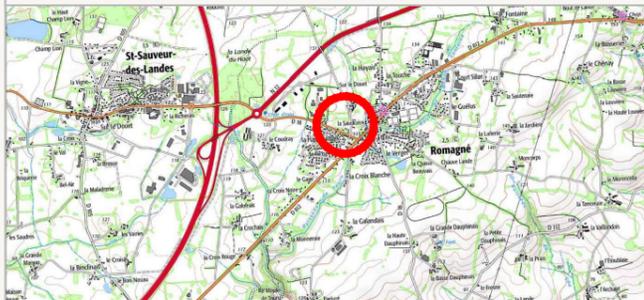


AGEIS
6, rue du Bignon
35000 RENNES
Tél: 02 30 96 63 10
Mail: rennes@ageis-ge.fr

PLAN DE VENTE
PROVISOIRE

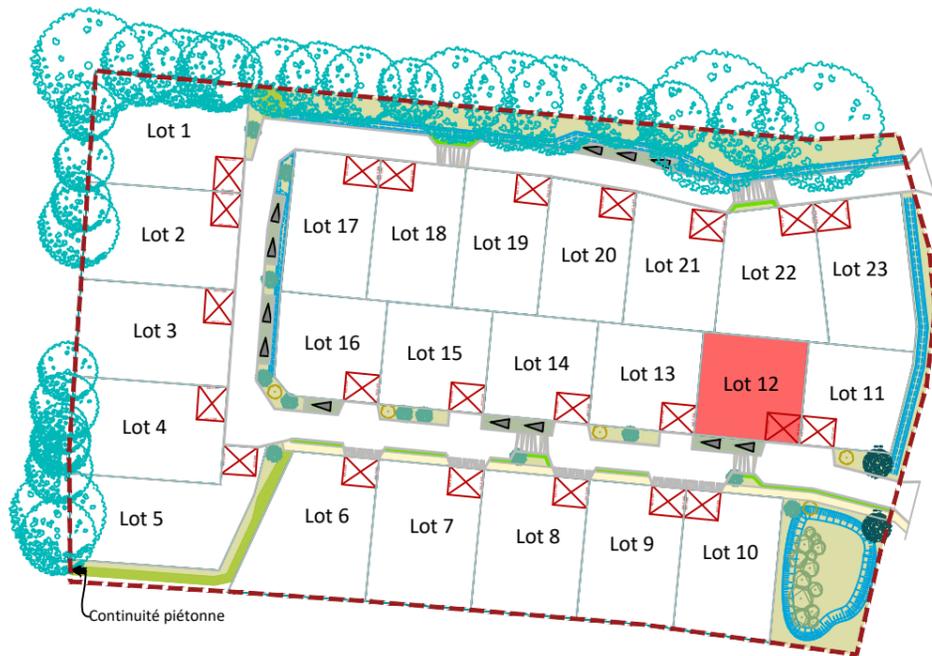
LOT n°12

Plan de Situation (sans échelle)



| | |
|--------------------------------|---------------------|
| Surface | 333 m ² |
| Surface de plancher max. | 200 m ² |
| Surface max. à imperméabiliser | 180 m ² |
| Cadastre | Section AB |
| Servitude | / |
| N° permis d'aménager | PA 035 243 22 00006 |
| Date de l'arrêté | 18 avril 2023 |

Plan de Localisation (sans échelle)



Continuité piétonne

MAÎTRISE D'OEUVRE

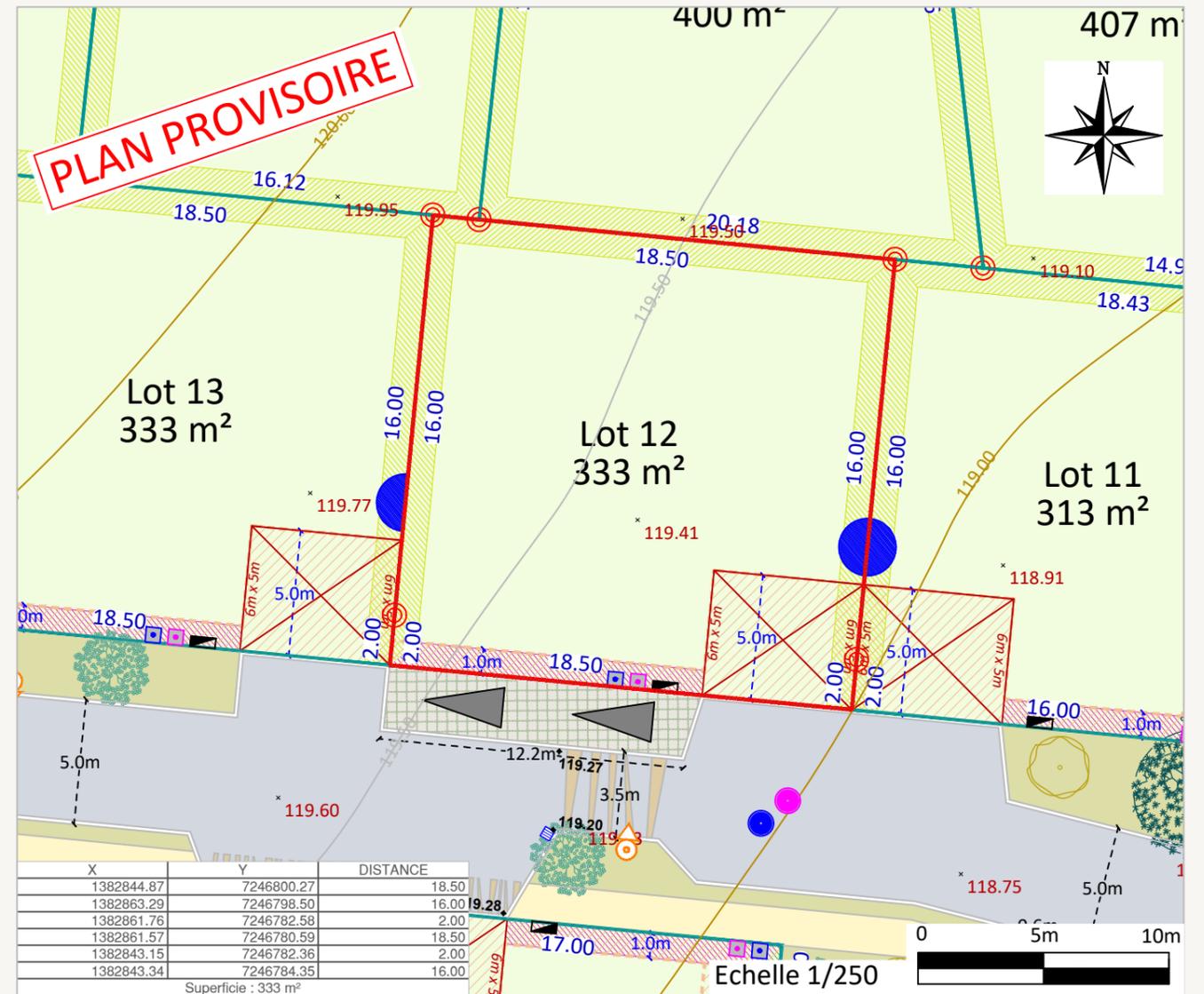


AGEIS
6, rue du Bignon
35000 RENNES
Tél: 02 30 96 63 10
Mail: rennes@ageis-ge.fr

ARCHITECTE



Aude DE LESQUEN Architecte DPLG
11, rue de la Mairie
35120 DOL DE BRETAGNE
Tél: 09.83.31.94.31
Mail: aude@lesquen-architecture.com



Rattachement planimétrique: RGF93 CC48

Echelle: 1/250

Rattachement altimétrique: IGN69

Date d'édition: 24/11/2023

LEGENDE

| | | | |
|---|---|--|--|
| Périimètre du projet | Accès à la parcelle et emplacement des deux stationnements non clos et privatifs à créer - Position obligatoire (6m x 5m) | Noue/bassin de collecte des eaux pluviales | Grille 40x40 |
| Périimètre du lot | Zone non-aedificandi pour tout type de construction | Talus existant | Tête de buse |
| Voie en enrobés (ou équivalent) | Accroche obligatoire du volume principal et secondaire sur un linéaire d'au minimum 7m sur la limite séparative | Fossé existant | Arbres, arbustes à planter à la charge de l'aménageur (position et nombre indicatif - Cf. PAB.6) |
| Traitement différencié de la voie en résine (ou équivalent) | Stationnement visiteur | Borne / Piquet | Poste EDF existant |
| Stationnement en revêtement drainant | Candélabre (position et nombre indicatifs) | Altitude terrain naturel | Dispositif de clôture de type 1 |
| Espaces verts | Arbres existants à valoriser et à préserver | Altitude projet | Dispositif de clôture de type 2 |
| Cheminement piéton en sablé (ou équivalent) | Coffrets techniques | Altitude Noue | Dispositif de clôture de type 3 |
| Cheminement piéton enherbé (ou équivalent) | | Regard / Branchement EP | Dispositif de clôture de type 4 |
| Lot libre | | Regard / Branchement EU | |

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006.
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.
- En fonction de la topographie de certains terrains, et si le PLU l'autorise, il peut être mis en place par les acquéreurs, sur leur parcelle et à leur charge exclusive, un mur de soutènement afin de pouvoir retenir la terre.